JACQUEMINOIS

Volume 15, numéro 9, 3 octobre 2023

MOT DU CONSEIL

Chers citoyens, chères citoyennes,

La nouvelle de la fermeture de notre cher centre communautaire à Saint-Jacques-le-Mineur a touché les cœurs de chacun d'entre nous. C'est avec une profonde émotion que nous avons appris que ce lieu, qui a été le témoin de tant de rassemblements, de moments de joie, d'apprentissage et de partage, devra fermer ses portes. Les souvenirs de fêtes locales, de réunions associatives et de rencontres entre voisins dans ces murs résonnent encore vivement dans nos esprits. La fermeture du centre communautaire laisse un vide. Ce dernier ne peut être comblé que par la nostalgie de ces moments précieux.

Cependant, même au milieu de cette tristesse, en tant que communauté, nous réaffirmons notre détermination à faire face aux défis qui se présentent à nous. Le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur est résolu à être proactif dans ce dossier.

Revenons sur un autre sujet crucial, celui de l'eau potable. Nous reconnaissons que l'accès à une eau potable de qualité est fondamental pour la santé et le bien-être de nos concitoyens. Notre engagement envers cette question vitale reste inébranlable et nous travaillerons sans relâche pour trouver de nouvelles solutions et parvenir à nos objectifs le plus rapidement possible.

En ces temps difficiles, notre unité en tant que communauté est notre plus grande force. C'est avec cette détermination que nous avançons vers l'avenir.

Merci de votre appui.

Votre conseil

*Prenez note que le bureau municipal sera fermé
le lundi 9 octobre dans le cadre de l'Action de grâce*

La prochaine séance du conseil aura lieu le mardi 24 octobre 2023 au centre communautaire du Camping du Lac Mineur situé au 397A, chemin du Ruisseau à 19 h. Les séances sont diffusées en simultanée sur la plateforme Zoom et l'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet.

DOSSIER D'URBANISME

Abris hivernaux temporaires et clôtures à neige

Voici les normes applicables aux structures temporaires érigées durant la période hivernale:

1. Les abris temporaires pour automobiles (type Tempo) sont autorisés aux conditions suivantes:
• Un (1) abri temporaire pour automobiles est autorisé par logement plus un (1) autre abri supplémentaire dans le cas d'un usage résidentiel;
• L'abri temporaire pour automobiles doit être localisé à plus de 1 mètre d'une ligne de terrain. L'abri peut cependant être installé à la ligne de propriété voisine lorsque le bâtiment qu'il dessert est implanté en marge latérale zéro (comme on en retrouve dans le secteur des Jardins Saint-Jacques);
• L'abri doit respecter une distance minimale de 1,5 mètre de la chaussée d'une voie de circulation;
• L'abri temporaire pour automobiles doit être installé au-dessus d'une allée de circulation ou d'un espace de stationnement conforme;
• La superficie maximale des abris temporaires pour automobiles est de 50 mètres carrés (537 pieds carrés) et la hauteur maximale est fixée à 4 mètres (13 pieds);
• Dans tous les cas, l'abri temporaire pour automobiles est autorisé du 15 octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante. Le démantèlement de la structure d'un abri temporaire hivernal doit être effectué avant le 1er mai.

2. Les tambours (abris hivernaux protégeant les galeries et les accès aux bâtiments) sont autorisés du 15 octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante. Ils sont autorisés dans toutes les cours et la distance minimale à respecter d'une ligne de terrain est fixée à 1 mètre;

3. Les clôtures à neige sont autorisées du 15 octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante. À l'extérieur de cette période, celles-ci doivent être remisées dans un endroit clos.

DOSSIERS DES LOISIRS

PROGRAMMATION AUTOMNE 2023

BADMINTON ET BASKETBALL LIBRE ET GRATUIT

C'EST LANCÉ!

Les activités de badminton et basketball vont finalement avoir lieu pour la programmation d'automne 2023. Nous avons trouvé des bénévoles qui désirent s'impliquer et être présents pour offrir ces activités.
Il suffit de se présenter sur place et participer!
Pour toutes questions ou informations n'hésitez pas à communiquer avec Jérémie Raymond, coordonnateur des loisirs au 450 347-5446, poste 205.

MARDI
19 h à 21 h
115, rue Renaud (gymnase de l'école St-Jacques)
Du 3 octobre au 12 décembre

MERCREDI
19 h à 21 h
115, rue Renaud (gymnase de l'école St-Jacques)
Du 4 octobre au 13 décembre

DOSSIERS COMMUNAUTAIRES

Changement d'horaire pour la maison des jeunes

La maison des jeunes de Saint-Jacques-le-Mineur change son horaire dès maintenant!
La MDJ est maintenant ouverture du jeudi au samedi.

JEUDI de 16 h à 20h
VENDREDI de 16 h à 20 h
SAMEDI de 15 h à 20 h
Jérémie vous attend pour plein d'activités!

Des nouvelles de la Friperie La suite des choses

La friperie a fermé ses portes de manière rapide le mercredi 20 septembre dernier puisque le bâtiment du centre communautaire n'est plus accessible au public.
L'équipe recherche activement un nouveau local pour continuer ses activités et permettre à la communauté de bénéficier des revenus que celle-ci fait à chaque semaine.
Si vous avez un endroit/local dans le secteur de Saint-Jacques-le-Mineur qui pourrait accueillir la friperie et ses activités, informez la responsable Marie-Eve Boutin via courriel : conseil-s3@sjlm.ca ou via le Facebook de la Friperie La suite des choses. Merci pour votre soutien!
Au plaisir de vous revoir bientôt!

FRIPERIE LA SUITE DES CHOSES
ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Bibliothèque Saint-Jacques-le-Mineur

89, rue Principale

Lundi	13 h à 16 h	18 h 30 à 20 h30
Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h30
Vendredi	13 h à 16 h	
Samedi	10 h 30 à 12 h	

* NOTEZ QU'AUCUN JEU EMPRUNTÉ NE DOIT SE RETROUVER DANS LA CHUTE À LIVRES. VOUS DEVEZ VENIR LES PORTER LORS DE HEURES D'OUVERTURE OU ENCORE LES LAISSER À LA MUNICIPALITÉ (91, rue Principale).

Rencontre parents/bébés

Début : tous les mardis dès le 5 septembre
Heure : 9 h 30 a 11 h 30
Où : Bibliothèque, 89, rue Principale

Venez partager, échanger, discuter avec d'autres parents. La bibliothèque dispose maintenant d'une table à langer et des jouets pour bébés bien désinfectés.
Courez la chance de gagner un panier cadeau pour bébé.
Inscription obligatoire et gratuite : https://www.eventbrite.ca/e/billets-mamanbebe-673892609937

CONCOURS FAIS MOI PEUR!

La bibliothèque vous invite a créer un dessin ou un bricolage qui fait peur!
Que ce soit un monstre, un fantôme, un masque, etc.
IL DOIT ÊTRE EFFRAYANT!
LAISSE ALLER TA CRÉATIVITÉ!

Viens porter ta création à la bibliothèque ou a la municipalité avant le 20 octobre 16 heures! Par la suite, un concours sera organisé et les citoyens voteront pour le dessin ou bricolage le plus effrayant!
PRIX À GAGNER!

Le labo magique du professeur DING

Le professeur DING a des idées plein la tête. Il conçoit et crée toute sorte d'expériences grâce à la magie.
Généreux, il désire partager ses connaissances et sa magie avec petits et grands enfants.

ÉCLAIR DE GÉNIE!

Le professeur DING va créer un laboratoire mobile afin que ceux-ci puissent profiter de son savoir magique et devenir à leur tour des petits génies magiciens!
Détails à venir sur le Facebook de la Bibliothèque de Saint Jacques le Mineur!

Avis à tous les citoyens
Fermeture du centre communautaire

Chers citoyens et chères citoyennes de Saint-Jacques-le-Mineur,

Par le présent avis, le maire de Saint-Jacques-le-Mineur, monsieur Etienne Brunet, vous informe que le bâtiment municipal situé au 119, rue Renaud, devra fermer ses portes définitivement.
Le bâtiment, qui servait d'Église à la paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur, avant d'être acquis par la municipalité en 2010, servait actuellement de nombreux usages, dont ceux de salle locative, salle de conseil, lieu de rassemblement et friperie.

Au fil des années, les problématiques se sont succédées et malgré les quelques travaux réalisés, le bilan de santé produit récemment montre clairement la désuétude du bâtiment. Suivant ce désolant constat, notre assureur a procédé à une visite d'inspection de prévention des risques l'été dernier. La conclusion est sans équivoque, nous devons cesser immédiatement l'occupation du bâtiment.
Le conseil très proactif avait déjà entamé des démarches en vue d'une reconstruction du bâtiment, incluant plusieurs usages, dont celui de la bibliothèque, du bureau municipal et de lieu de rassemblement en cas de sinistre. Ce projet suit son cours et nous souhaitons le réaliser le plus rapidement possible, mais le centre communautaire devra demeurer inoccupé.

Nous vous remercions de votre compréhension. Soyez assurés que de plus amples renseignements seront fournis prochainement pour la suite des activités de loisirs, l'avenir de la friperie et la tenue des séances de conseil.

Comité et implication citoyenne

Le conseiller au siège 4, monsieur Xavier Sanchez a été nommé responsable des aînés lors de la dernière séance.
Si vous souhaitez vous impliquer dans la municipalité, n'hésitez pas à communiquer avec nous à la réception au 450 347-5446, poste 403 ou à l'adresse info@sjlm.ca.
Nos différents comités consultatifs municipaux seront bientôt en appel de candidatures pour les mandats de l'année 2024, voici un rappel de ces comités :

- Loisirs
- Sécurité publique
- Suivi de la politique familiale
- Voirie
- Agricole
- Communications
- Immeubles municipaux

DOSSIER TRAVAUX PUBLICS

Collecte de branches porte à porte | Mardi le 10 octobre

N'oubliez pas que vous devez respecter les consignes suivantes pour que vos branches soient ramassées :

- Les branches doivent être déposées en bordure de la rue, le bout coupé du côté de la chaussée, au plus tard à 7 h la journée de la collecte;
- Le service passera une seule fois par collecte dans votre rue;
- Les branches pêle-mêle ne seront pas ramassées;
- Le diamètre des branches ne doit pas excéder 5 pouces (12.7cm);
- Les branches doivent être coupées en longueur de 5 pieds (1.5m) maximum;
- Les vignes doivent être coupées en longueur de 4 pieds (1.2m) et attachées en paquet de ½ pied (15cm) de diamètre maximum;
- Les petites branches de moins de 3 pieds (0.9 m) de longueur doivent être attachées en paquet de ½ pied (15cm) de diamètre maximum;
- Pour les citoyens qui auront à disposer d'une grande quantité de branches, un maximum de 15 minutes sera alloué pour le déchiquetage par adresse;
- Les souches, les grosses branches et les troncs ne sont pas acceptés;
- Les branches épineuses pouvant causer des blessures pendant le déchiquetage doivent être mises dans un tas à part en bordure de la rue et respecter les mêmes consignes que les branches non épineuses.

DOSSIER DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Avec l'arrivée des mois plus froids, les cheminées deviennent le point central de chaleur et de convivialité dans de nombreuses maisons. Cependant, avant de profiter pleinement de ces flammes crépitantes, il est essentiel de se rappeler de la nécessité du ramonage de cheminée. Non seulement cela garantit une expérience chaleureuse et sécuritaire, mais cela peut aussi sauver des vies.

Le ramonage de cheminée, qui consiste à nettoyer les conduits de cheminée des dépôts de suie, de créosote et d'autres résidus, est une pratique essentielle pour garantir la sécurité de votre maison. La créosote, en particulier, est hautement inflammable et peut provoquer un incendie de cheminée dévastateur si elle s'accumule en quantités excessives.

En plus de prévenir les incendies de cheminée, un ramonage régulier permet de s'assurer que les gaz de combustion sont correctement évacués hors de la maison. L'accumulation de suie peut obstruer les conduits de cheminée, ce qui peut entraîner une accumulation de monoxyde de carbone dangereux à l'intérieur de la maison.

Outre la sécurité, le ramonage de cheminée améliore également la performance de votre système de chauffage. Un conduit de cheminée propre permet à la fumée et aux gaz de s'échapper plus efficacement, ce qui signifie une combustion plus propre et une utilisation plus efficace du combustible.

La fréquence à laquelle vous devez faire ramoner votre cheminée dépend de plusieurs facteurs, notamment le type de combustible que vous utilisez et la fréquence d'utilisation de la cheminée. En règle générale, il est recommandé de faire ramoner une cheminée au moins une fois par an. Cependant, si vous utilisez fréquemment votre cheminée, vous pourriez avoir besoin de ramonages plus fréquents.

Le ramonage de cheminée est une tâche qui doit être confiée à des professionnels qualifiés. Engager un ramoneur expérimenté garantit que le travail est effectué correctement et en toute sécurité. Les professionnels peuvent également repérer et résoudre les problèmes potentiels, tels que des fissures dans le conduit de cheminée, avant qu'ils ne deviennent des problèmes majeurs.

La sécurité est une affaire de tous!
Aidez nous prendre soin de vous.

Votre service incendie.

SAINT-JACQUES LE-MINEUR
33
INCENDIE

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Saviez-vous que...

Les divans usés peuvent être jetés de deux façons?

1. Déposez le divan en bordure de rue lors de la collecte de gros rebuts non valorisables qui se déroule une fois par mois. Pour connaître la date de ramassage, repérez l'icône de fauteuil sur votre calendrier.
2. Apportez le divan dans un écocentre où vous pourrez le déposer dans le conteneur approprié. Pour le fonctionnement des écocentres, visitez compo.qc.ca/ecocentres.

Psst! La collecte mensuelle de gros rebuts non valorisables est aussi possible pour les matelas, les chaises d'ordinateur, les poufs, les tapis (roulés et attachés) et les toiles (roulées et attachées).

Trucs anti-gaspi : les pommes!

- Conserver les pommes dans un sac perméable pour qu'elles durent plus longtemps;
- Blanchir des tranches de pommes, les égoutter et les congeler sur une plaque en une seule couche; Transvider ensuite dans un sac réutilisable de congélation. Utiles en compote ou gâteaux!
- Utiliser les pelures de pommes en tisane ou pour fabriquer un délicieux sirop!

Quoi faire avec les cœurs de pommes? Les déposer dans votre bac brun! Pour plus d'informations sur la collecte des bacs bruns : brunolebac.ca

*Source : J'aime manger, pas gaspiller Canada

Un bac brun utile en automne!

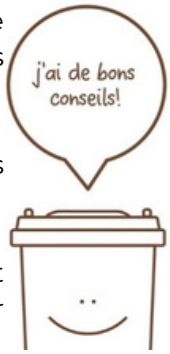

Avec l'arrivée de l'automne, Compo-Haut-Richelieu rappelle aux citoyens qu'il est facile de se départir écologiquement des feuilles mortes et résidus de jardin grâce à la collecte de matières organiques.

Au cours de l'automne, déposez chaque semaine vos plants de légumes, vos feuilles et autres résidus végétaux. De cette façon, votre bac ne sera pas trop lourd ou trop plein pour la collecte.

La collecte par bac brun se fait toutes les semaines jusqu'en décembre. Ensuite, elle est effectuée aux deux semaines. Pour votre calendrier de collectes, consultez votre Guide papier ou votre calendrier en ligne à compo.qc.ca/collectes.

Collecte à venir en 2023

	Jour de collecte	**Fréquence de collecte**
Déchets	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Mardi	Chaque semaine d'avril à décembre
Gros rebuts non valorisables	12 octobre et 9 novembre	Chaque mois

R Récupération C Compostage D Déchets Gros rebuts non valorisables

✓ = matelas, divan, tapis, toiles

⊘ = meuble de bois, toilette, etc.

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3 C	4	5 R	6	7
8	9	10 C	11	12 D	13	14
15	16	17 C	18	19 R	20	21
22	23	24 C	25	26 D	27	28
29	30	31 C				

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2 R	3	4
5	6	7 C	8	9 D	10	11
12	13	14 C	15	16 R	17	18
19	20	21 C	22	23 D	24	25
26	27	28 C	29	30 R		

Collecte de feuilles

Les feuilles d'automne seront collectées le samedi 4 novembre à compter de 7 h. Elles devront être amassées dans des sacs de plastique orange ou transparents ou encore des sacs de papier.